

**Séance du 20 juillet 2023**

-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal 19  
En exercice 18  
Qui ont pris part à la délibération 17

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT JUILLET à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour 17  
Contre 0  
Abstentions 0

Présents : 12  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

**Date de la convocation**

12/07/2023

Absents excusés : 6 (dont 5 pouvoirs)

**Date d'affichage**

17/07/2023

Rodolphe DELETAGE, a donné pouvoir à Alain BIAGI,  
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Didier LAURENS,  
Pascal MIR, a donné pouvoir à Patrick LEGER,  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Bruno SELAS, a donné pouvoir à Nathalie GELY,  
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Stéphanie BORREL

---

**Délibération n° 2023/07/041 – Travaux de sécurisation et accessibilité de la voirie communale – Rue des Coteaux – Plan de financement.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la configuration actuelle de la rue des Coteaux ne permet pas de garantir la sécurité et l'accessibilité aux piétons. Il convient donc d'engager des travaux dans ce sens, notamment par la création de trottoirs aménagés et accessibles et par l'aménagement de la voie et d'un parking.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide a été sollicitée et obtenue auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2020, à hauteur de 25% du montant des travaux. Monsieur le Maire rappelle qu'une aide a également été sollicitée et obtenue auprès du Département de l'Aveyron, sur les seuls travaux de création de trottoirs, au titre du FAL 2021.

Monsieur le Maire précise que, les travaux débutés en 2021 ont été interrompus du fait de la nécessité d'une réfection par Orange de son réseau souterrain insuffisamment enterré. Les travaux sur le réseau Orange étant aujourd'hui terminés, les travaux de sécurisation peuvent reprendre. Compte-tenu du délai important qui s'est écoulé entre le démarrage des travaux et leur finalisation, la société titulaire, à savoir EIFFAGE, a demandé une révision de son devis. Cette actualisation implique un dépassement de 10 590 € hors taxes.

Par ailleurs, afin de finaliser la sécurisation de cette voirie, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de la voie et du parking adjacent, pour un montant de 30 274.40 € hors taxes.

Monsieur le Maire indique qu'une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron au titre du fonds des amendes locales, exercice 2023, sur les travaux mentionnés ci-dessus.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

**DEPENSES**

- Travaux HT .....	40 864.40 €
- TVA 20 % .....	8 172.88 €
- Montant total TTC.....	<b>49 037.28 €</b>

**RECETTES**

- DETR 2020 (déjà attribuée : 25% de 25 527.00 €) ...	6 381.75 €
- FAL 2023 (CD12 – 50%) .....	20 432.20 €
- Récupération FCTVA (16,404%) .....	8 044.07 €
- Autofinancement de la Commune.....	14 179.26 €
- Montant total TTC.....	<b>49 037.28 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de faire réaliser ces travaux,
- approuve le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Aveyron, au titre du fonds des amendes locales pour cette opération,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette décision.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ